

## GEORGES ANTOINE MARIE SES FILLES

Assurément les deux filles de Georges Antoine qui se sont mariées n'ont pas eu une destinée identique. A tout le moins, leurs progénitures n'ont pas marqué leur passage de manière aussi remarquable dans les colonnes de notre histoire ! La plus jeune a vu passé sa descendance à la postérité alors que son aînée a vu la sienne se perdre dans les couloirs du temps !

Comme pour compenser l'absence de ses aïeux paternels et lui assurer un avenir prometteur, on avait choisi ses bisaïeux François Rigioly et Jeanne de Bardouanche pour tenir Jeanne-Françoise sur les fonds baptismaux lors de son baptême le 21 juin 1704 à Saint Paul. Nous sommes en été et malgré les difficultés liés à son grand âge et la distance qui la sépare de Lyon<sup>1</sup>, rien n'aurait justifié que l'on n'associe pas la vieille dame à cette réjouissance. Sa gêne à aligner sur la même ligne sa signature fébrile qui peine à ressembler à celle qu'on lui connaissait par le passé est révélatrice de ces troubles ! Pour bien montrer à quel point l'assemblée est fière de posséder en son sein des personnes d'un âge aussi canonique, Odet Duvernaux, le docteur en Sorbonne, chanoine et charrier de l'église St Paul de Lyon établit l'acte de baptême en spécifiant qu'il s'agit là des bisaïeux maternel et paternel de l'enfant ! Mieux, comme pour ne pas être suspecté d'un manque de déférence, il affuble Georges Antoine de sa titulature complète sans en omettre le moindre des lieux dits !

Sans expliquer les raisons qui ont motivé ce choix, vingt et un ans plus tard, le 11 novembre 1725, on a préféré la magnificence de la Roche aux salons feutrés de l'hôtel lyonnais pour établir le contrat de mariage de Jeanne Françoise<sup>2</sup>, avec Antoine-François du Rozier. Toute la famille Charrier entoure les protagonistes dans les salons du château. L'affaire est d'importance, il s'agit d'établir la dote de la future épouse. En plus de ses parents et de son frère Guillaume, la future mariée est entourée de ses oncles Gaspard Aymé qui n'est plus militaire et Jean Baptiste, le chanoine d'Ainay. Sans oublier son grand oncle, le prieur de la Salle, et sa grande tante Gabrielle Charrier, veuve depuis 1717 du seigneur de Pierreclau mais entourée de ses fils Alexandre et Gabriel-Aymé accompagnés de leurs épouses respectives Antoinette Brossier de la Roullière et Victoire de Laurencin. Ses sœurs, Antoinette-Zozime du haut de ses quinze ans et Marie-Blanche tout juste âgée de quatorze ans, fières de signer

---

1 Elle loge à la Roche.

2 Son prénom complet est Jeanne Françoise Gervaise Protaise. Elle est née le 19 juin 1704.

respectivement *Charrier de la Tour du Bief* et *Charrier du Fief* ont fait les honneurs de la nouvelle chapelle dont on essuiera les plâtres dans quelques jours et que la famille dans sa grande majorité découvre pour la circonstance. Charles Vincent du Lien, le seigneur de Genouilly, l'ami de toujours de Georges Antoine est là assis parmi les invités dans un fauteuil du salon. Les parents du marié quant à eux sont absents. Claude-François du Rozier, le père du marié est décédé et sa mère Claudine-Marie Grozellier n'a pas fait le déplacement depuis Saint-Germain-Laval. Elle est représentée par Jean Gabriel de Charpin seigneur de Génétine, son fondé de procuration.

Comme le plus humble des couples présent chez le notaire avant de se présenter *en face de notre mère Sainte Église, pour y recevoir la bénédiction nuptiale*, les futurs époux affirment devant l'assemblée *n'avoir fait par le passé ni faire à l'avenir chose qui puisse empêcher l'effet et plein accomplissement du présent futur mariage*. En vertu du pouvoir qui lui a été concédé par la mère du futur époux en qualité d'héritière fideicommissaire de son défunt mari et pour satisfaire à la clause apposée dans le testament de Claude-François du Rozier, le fondé de procuration remet au futur époux l'hoirie et succession de son père en quoi qu'elle puisse consister. Charge pour lui de payer toutes les dettes et d'exécuter les charges et conditions prévues dans le testament du disparu. La famille est établie à Saint-Germain-Laval et possède des fonds dans la paroisse voisine de Pommiers et à Saint Nizier sous Charlieu. Le village de Saint Germain, ancienne capitale du Haut Forez, domine la rivière d'Aix, un affluent de la Loire. Ses ruelles étroites desservent de belles demeures des XIV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles dont une maison à colombage remarquable. A l'évidence et sans que l'on puisse parler de mésalliance, la famille du Rozier n'est pas aussi argentée que les Charrier. La sœur unique du marié ne recevra que treize milles livres de dote que le marié sera tenu de lui verser en trois termes. Le jour de ses noces, un an après les noces et le solde après le décès de leur mère. La famille laisse peu de traces dans les archives. On sait seulement, preuve que certaines de ses propriétés ne sont pas nobles, que Antoine-François sera condamné par une sentence de 1744 à payer 29 années d'arrérages de cens et servis à Camille de Riverie le marquis de la Rivière.

En ce qui concerne Jeanne-Françoise, le contrat prévoit qu'elle recevra la somme de trente mille livres pour l'ensemble des droits paternels et maternels auxquels elle peut prétendre. C'est une somme conséquente qui, sans mettre à mal les finances de la Roche, les assèchent passablement.

Sixmaternels auxquels elle peut prétendre. C'est une somme conséquente qui, sans mettre à mal les finances de la Roche, les assèchent passablement. Six milles livres seront versées le jour de ses noces, quatorze milles le seront quatre ans plus tard avec cinq pour cent d'intérêts. Les dix milles livres qui restent seront à régler après la mort des parents Charrier, étant entendu que cette somme fait partie des biens donnés par sa mère. Charge alors à Guillaume, l'aîné de la fratrie, de régler cette part du contrat après le décès de ses parents. Quand le moment sera venu, nous découvrirons à quel exutoire il sera tenu afin de réaliser les termes de l'accord.

La cérémonie nuptiale proprement dite a lieu onze jours plus tard avec les mêmes protagonistes. Pour la circonstance, l'oratoire nouvellement construit dans le parc du château a été décoré de flambeaux et des rares fleurs que la saison autorise sous le haut commandement d'Antoinette-Zozime et de Marie Blanche qui ont eu à cœur pour plaire à leur sœur aînée de mettre en valeur le tout nouveau lieu saint. Sans doute, Georges Antoine est-il fier lui aussi d'exhiber cette chapelle et à tout juste cinquante ans d'y marier sa première fille puisque l'aînée Élisabeth-Sabine est religieuse à Saint Benoît. Incontestablement, les quatre statues majestueuses, le tableau du baptême du Christ au dessus de l'autel et la roue des Charrier incrustée dans le pavement de marbre n'ont pas manqué d'impressionner les convives ! Pour l'occasion, et ceci afin d'officialiser le protocole, Defranc et Teyras les deux notaires de Jullié ont fait le déplacement à la Roche et Jean Baptiste le frère de Georges Antoine a célébré la cérémonie religieuse en présence du curé de Jullié. Comme pour la signature du contrat de mariage et sans doute pour les mêmes raisons, la mère du marié est absente.

Quand quatre ans plus tard, le 15 avril 1729, de cette union naîtra un fils Marie-Guillaume. Il sera ondoyé le lendemain par Valentin, le curé de Saint-Germain-Laval. Son baptême qui a lieu quatre mois plus tard le 7 août est célébré par Chambon le curé de Feurs secondé par Barbarin son vicaire. Son parrain est Guillaume son oncle maternel et sa marraine est Marie-Marguerite sa grand-mère maternelle. La famille établie à Saint-Germain-Laval s'est déplacée pour la circonstance à Feurs où Marie-Claudine Groselier la grand-mère paternelle de l'enfant réside dans le petit hôtel des Rozier qui se prête mieux à la cérémonie et dont le quartier porte encore le nom de nos jours.